Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **88 (2000)**

Heft 1440

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La longue marche des femmes contre la pauvreté

Pour souligner l'inauguration de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, nous avons choisi de consacrer ce dossier à l'un des deux vastes thèmes qui seront traités tout au long de cette année dans le cadre de la marche: la pauvreté des femmes.

Andrée-Marie Dussault

Parce que souvent elles ne travaillent pas au sens traditionnel du terme ou qu'elles exercent une activité rémunérée à temps partiel, beaucoup de femmes dépendent financièrement d'un conjoint pour vivre. Si plusieurs se disent satisfaites d'une telle répartition du travail au sein du couple, un nombre trop important de femmes, avec ou sans enfant(s), sont contraintes de subir des situations conjugales insatisfaisantes, voire intolérables, faute d'indépendance financière.

Une division traditionnelle du travail très actuelle

En Suisse, comme dans la majorité des pays, la division traditionnelle du travail entre les sexes, à l'origine de nombreuses inégalités est encore profondément ancrée dans la réalité et dans les mentalités. L'Office fédéral de la statistique signale que sur dix femmes vivant en couple (hétérosexuel) avec des enfants de moins de quinze ans, neuf sont seules responsables des tâches domestiques et familiales. En plus du travail non rémunéré effectué dans le cadre familial, 57 % des femmes âgées de 15 ans et plus exercent une activité professionnelle, contre 79 % de la population masculine. Parmi celles qui sont actives sur le marché du travail rémunéré, la moitié occupe un emploi à temps partiel, contre seulement 7 % des hommes.

Si on ajoute à ces considérations la ségrégation professionnelle horizontale (les sexes ne sont pas répartis uniformément dans les mêmes secteurs d'emplois) et verticale (les femmes sont surreprésentées dans les échelons inférieurs de la hiérarchie professionnelle, tandis que le tiers des hommes occupent des postes de direction), on constate que dans l'ensemble, malgré la charge de travail qu'elles prennent sur elles, souvent supérieure à celle assumée par leurs conjoints, les femmes sont significativement moins munies financièrement que leurs semblables masculins.

Ignorer les différences sociales entre sexes au nom de l'égalité

Dans un contexte où un mariage sur deux se solde par un divorce et où les assurances sociales sont construites en fonction du modèle masculin traditionnel travaillant à temps plein pendant plus de quarante ans, il semble important de s'interroger sur les conditions économiques que connaissent les femmes qui font face à une rupture de l'union conjugale et qui ont peu ou pas travaillé contre rémunération pendant plusieurs années. D'autant que le plus souvent, ce sont elles qui demandent le divorce et qui, par ailleurs, assument la garde des enfants.

La 11e révision de l'AVS proposée récemment par le Conseil fédéral témoigne de façon éloquente du clivage entre une conception purement formelle de l'égalité et la réalité effective où femmes et hommes ont un profil socio-économique notoirement différencié. En prévoyant « de rétablir l'égalité » entre les sexes, notamment en adaptant la rente de veuve à la rente de veuf et en abolissant les rentes pour veuves et veufs n'ayant pas à leur charge des enfants de moins de 18 ans, cette réforme risque bien de rendre un pan de la population féminine encore plus vulnérable financièrement.

Le mystère des «working poor»

Même en Suisse, il existe des gens qui malgré un emploi qui les occupe à temps plein, sont considérés comme « pauvres » : ce sont les « working poor ». Si les femmes ne sont pas les mieux représentées parmi ces personnes, c'est uniquement parce que la définition des « working poor » ne considère que les gens travaillant au moins à 90 %.

© Interfoto

Genève, buanderie d'un hôtel

Corinne Chaponnière

Désormais, on ne peut plus traiter le thème de la pauvreté sans se référer aux *working poor*, ces personnes dont le travail n'assure pas un revenu suffisant pour subsister. Une première enquête d'envergure sur ce sujet a été publiée en 1998 par Caritas-Suisse[1], qui estime que le phénomène concerne entre 250 000 et 410 000 personnes en Suisse. L'enquête n'aborde cependant pas isolément le problème particulier des femmes parmi ces *working poor*. Si le fait d'avoir des enfants est un facteur de « risque », ce sont les couples avec enfants qui représentent la part la plus élevée (60 %) des *working poor*, alors que les familles monoparentales n'en constitueraient que 6 %, ce qui contredit le réflexe fréquent d'associer la pauvreté aux femmes seules avec enfants. Si les auteurs de l'étude trouvent « surprenante » cette proportion élevée de couples, ils ne l'expliquent pas pour autant. Toujours selon la même étude, les autres groupes « à risque » seraient les personnes non qualifiées, les étrangers et les hommes seuls. Les femmes actives relèveraient davantage, quant à elles, de la catégorie des « travailleurs mal rémunérés ».

Une définition reposant sur le modèle masculin ?

Il est vrai que la définition des *working poor* retenue par Caritas implique un taux d'occupation de 90 % au moins, taux que les femmes seules avec enfant(s) ne parviennent pas toujours à assurer. Pourtant, même à 90 %, les différences de salaires sont flagrantes entre les sexes, ainsi que le montrent les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, qui révèle que plus de la moitié des femmes ne gagnent que 4000 francs ou moins par mois, quand 80 % des hommes en gagnent davantage…

Ce qui est sûr, c'est que la notion même de *working poor* ne dépend pas seulement des revenus individuels mais aussi de la composition du ménage et de ses conditions de vie. Deux très bas salaires avec un seul enfant permettront en effet à un ménage de « tourner » beaucoup mieux qu'un salaire considéré comme moyen, mais qui n'est complété par aucun autre revenu. C'est pourquoi l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) préfère distinguer les *working poor* sur la base d'une part minimale (50 %) que représente leur salaire dans le revenu total du ménage. De même, contrairement à d'autres études qui retiennent des chiffres absolus ↪

© Interfoto

Cette scène a été prise à Genève…

© Interfoto

Genève, février 1998

Niveau et structure des salaires 1998

Salaires mensuels	Femmes en %	Hommes en %
1001–2000	0,9	0,1
2001–3000	17,4	3,2
3001–4000	35,2	17,0
4001–5000	23,1	29,7
5001–6000	11,9	19,2
6001–7000	5,8	11,6
7001–8000	2,5	6,6
8001–9000	1,3	4,1
9001–10 000	0,7	2,7
10 001 et plus	1,2	5,8
Total	100	100

Source : Office fédéral de la statistique

suite

pour définir des seuils de pauvreté, l'Enquête suisse sur la population active a retenu la norme d'un salaire inférieur à 50 % du salaire médian, ce qui permet de situer la situation financière des ménages dans un contexte donné : tant il est vrai que « les frustrations dues à la pauvreté », souligne le professeur Yves Flückiger[2] de l'Université de Genève, « dépendent aussi directement du niveau de vie de la population environnante ».

Une partie de l'analyse reste à faire

Ce qui ressort de manière claire des études actuellement disponibles sur la question, c'est qu'une analyse délibérément sexuée des *working poor* reste à faire. Dans l'idéal, il faudrait y inclure une enquête sur les comportements et les perceptions des situations vécues. Mais quelle enquête saura rendre compte de la réalité quotidienne des formes que prend la pauvreté dans nos pays riches ? Qui dira la gêne de Stéphanie, à l'école, parce que le téléphone familial a été coupé, ou la résistance éreintante des mères harcelées par leur fils pour l'achat d'une paire de baskets de marque ?

1. Caritas, *Les «Working poor» en Suisse : ils sont pauvres, et pourtant ils travaillent*, 1998, Lucerne.
2. Yves Flückiger, *Inégalité, bas salaires et «Working poor» en Suisse, résultats d'enquête*, Université de Genève, 1999, non publié.

L'USS se bat pour des salaires acceptables

S'attaquer aux bas salaires, voilà ce qu'a décidé l'Union syndicale suisse (USS) lors de son dernier congrès. C'est par le biais de sa campagne « Pas de salaires au-dessous de 3000 francs » que l'USS vise à instaurer une politique salariale garantissant « à toute personne en âge de travailler un emploi rémunéré qui lui permette de subvenir à ses besoins fondamentaux de manière appropriée et de participer pleinement à la vie sociale.»

Andrée-Marie Dussault

Lors de son dernier congrès, l'Union syndicale suisse (USS) a décidé de s'attaquer aux bas salaires par le biais des conventions collectives de travail (CTT) et de la législation. Par sa campagne « Pas de salaires au-dessous de 3000 fr. » l'USS souhaite notamment lancer un débat sur une définition légale du salaire minimum, une notion sur laquelle on trouve bien peu d'éléments dans les textes législatifs suisses.

Les femmes, Suissesses et étrangères, ainsi que les étrangers sont les plus concerné-e-s par cette campagne menée contre les bas salaires. Car force est de constater que pour l'ensemble des branches économiques, il existe un écart flagrant entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Les secteurs d'emplois où les femmes forment la majorité des employé-e-s sont non seulement ceux où l'on trouve les plus bas salaires, mais aussi les moins syndiqués et ceux où prévalent les moins bonnes conditions de travail.

Salaires féminins insuffisants pour vivre

Selon l'*Arbeitsgemeinschaft Schweizerischer Budgetberatungsstellen* qui présente chaque année différents budgets avec les montants minimums nécessaires pour vivre, à l'heure actuelle, une famille avec deux enfants devrait disposer d'au moins 4000 fr. par mois. Pour une personne seule avec un enfant, la somme minimale pour vivre correspond à 2750 fr. nets. Or, selon les statistiques de l'USS, parmi les femmes qui occupent des emplois rémunérés à temps plein, 22 % d'entre elles gagnent moins de 3000 fr., et plus de 13 % ont un salaire de moins de 2500 fr. Tandis que les hommes sont respectivement 7 % et un peu plus de 4 % à toucher des salaires nets inférieurs à ces montants.

© J.-Ph. Daulte

Les femmes de l'USS dénoncent les salaires antisociaux

Les salaires féminins dans les secteurs à bas salaires ont été qualifiés par les femmes de l'USS d'antisociaux et d'inéquitables. Antisociaux parce qu'ils ne permettent pas de vivre, et inéquitables parce que les activités réalisées dans les secteurs majoritairement féminins sont sous-estimées par rapport à celles effectuées là où les hommes sont dominants. Elles considèrent que les personnes dont le temps de travail correspond à la moyenne usuelle doivent, dans tous les cas, recevoir une rémunération leur assurant un niveau de vie acceptable.

À qui coûtera l'équité salariale ?

Pour tendre vers une équité salariale entre les sexes, l'idée d'un processus de redistribution des richesses devra forcément être examinée. À ce sujet, le groupe de travail des femmes du syndicat FCTA demande, à juste titre, aux dépens de qui cette redistribution se fera-t-elle ? Cette question crée des malaises, même au sein des syndicats. Car les syndicalistes aussi craignent que l'augmentation des bas salaires se fasse aux frais des salaires moyens et élevés - en l'occurrence, les salaires masculins.

Jadis, elles travaillaient pour un « salaire d'appoint ». Aujourd'hui, les femmes veulent un vrai salaire à part entière. Les syndicats sauront-ils intégrer à leur lutte contre les bas salaires la délicate question de l'équité salariale ? Espérons par ailleurs que la campagne d'affichage « Réagissons », orchestrée par les Bureaux de l'égalité romands en février dernier, portera ses fruits en faisant connaître la loi sur l'égalité aux victimes potentielles de discriminations, et en les incitant à réagir.

À l'ATTAC

Fondée au printemps 1998 en France par quelques intellectuel-le-s, dont le rédacteur en chef du *Monde diplomatique* Ignacio Ramonet et l'avocate féministe Gisèle Halimi, l'association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyen-ne-s (ATTAC) ne vise rien moins que taxer les revenus du capital, entraver la spéculation internationale, abolir les paradis fiscaux et lutter contre le secret bancaire. L'association est maintenant présente dans plusieurs pays, au Sud comme au Nord. Partant du constat que la mondialisation financière accentue l'insécurité économique et les inégalités sociales, les membres à l'origine d'ATTAC ont rapidement amené syndicats, économistes, mouvements luttant contre le chômage et pour le droit au logement, et des citoyen-ne-s de tous les horizons socio-économiques à se joindre à leurs revendications. Deux ans après sa création, en France seulement, elles et ils sont 18 000 à adhérer à ATTAC.

La Suisse passe à l'ATTAC

Depuis environ un an, ATTAC-Suisse existe dans plusieurs cantons romands et l'organisation gagne du terrain en Suisse alémanique. À l'échelle nationale, le mouvement soutient notamment l'initiative de l'Union syndicale suisse sur l'instauration d'un salaire minimum de 3000 fr., elle appuie la Déclaration de Berne dans son exigence d'annulation de la dette des pays dépendants, et elle adhère à toutes les revendications de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000.

Actions

ATTAC-Suisse a contesté dernièrement les mesures de militarisation prises par les autorités fédérales visant à protéger la réunion privée des élites au pouvoir du *World Economic Forum* de Davos. Le mouvement a également dénoncé la volonté des organisateurs du Forum de dicter la date et le rythme des « contre-manifestations ». Parallèlement, par la campagne « Touche pas à ma poste », les militant-e-s d'ATTAC-Suisse se battent pour défendre le service public et maintenir ouverts les offices postaux, dont 50 à 70 % de ceux présents dans les grandes villes risquent de fermer au nom de la rentabilité financière.

À l'échelle internationale l'organisation jouit d'une bonne visibilité. La récente escapade d'ATTAC-France à Seattle lors de la conférence interministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) lui a notamment permis de tisser des liens avec d'autres organisations de résistance, un must à l'heure de la mondialisation. *amd*

Courriel : suisse.attac.org

UNIVERSITE DE LAUSANNE

La Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne met au concours un poste à plein temps de

ProfesseurE assitantE,
ÉTUDES GENRE
(Sciences sociales)

Titre exigé : doctorat en sciences sociales ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er septembre 2000

Dossier de candidature (CV, liste des publications, si possible deux exemplaires de chaque publication) à envoyer au plus tard le **24 mars 2000** au Président de la commission « Étude genre (Sciences sociales) » – Faculté des SSP – Décanat, BFSH 2, 1015 Lausanne; le dossier de candidature et le cahier des charges peuvent être obtenus à la même adresse, tél. 021 / 692 31 03, fax 021 / 692 31 15.

Souhaitant promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.

Réseau d'échanges

Troc-Actif: quand l'intelligence remplace l'argent

En Valais, vers la fin 1995, quelques personnes ingénieuses qui depuis un moment échangeaient biens et services entre eux décident de constituer Troc-Actif pour élargir le cercle des bénéficiaires. C'est ainsi que naquit un réseau d'échanges de biens, de services, de savoirs et de compétences multilatérales et qui, quelques années plus tard, compte déjà 170 bénéficiaires. La monnaie d'échange de ce commerce moderne n'est pas le franc, mais l'heure, monnaie dont tout le monde, a priori, dispose également. En 1999 seulement, mille heures ont été offertes et demandées pour mille deux cents propositions de services, coups de main et biens matériels.

Troc-Actif n'a pas pour seul but la croissance horaire effrénée. Au contraire, dès son origine, ce sont des valeurs nobles qui ont orienté sont développement. Ses buts initiaux et actuels consistent à valoriser les ressources et compétences individuelles, favoriser les échanges dans un esprit de réseau, contribuer à la prévention de problèmes de santé mentale et physique, et augmenter l'estime de soi des adhérent-e-s. Le réseau organise des activités telles des marchés ou des fêtes et il offre un lieu d'accueil et de rencontre.

Troc-Actif est de plus en plus populaire, une antenne est en voie d'ouverture à Genève. De plus en plus d'organisations comme le Centre médico-social de Sierre, des paroisses, des thérapeutes et des associations de tous genres collaborent au réseau. À quand une économie mondiale – ou du moins régionale – fondée sur ces mêmes principes ? *amd*

Voie F

La formation rendue accessible à toutes

Andrée-Marie Dussault

Une façon parmi d'autres de lutter contre l'exclusion et la pauvreté est de rendre véritablement accessible la formation. Depuis janvier 1999, l'association Voie F offre à Genève un espace aux femmes qui désirent se donner de nouvelles perspectives grâce à la formation. Voie F a comme particularité de s'adresser, entre autres, aux femmes qui n'ont pas de formation professionnelle ou qui ne peuvent plus faire valoir une formation antérieure, ou encore à celles qui ont quitté depuis longtemps le monde professionnel et qui ont perdu confiance en leurs capacités. Ce qui distingue cet établissement de formation peu conventionnel est que non seulement le contenu des cours est adapté aux besoins des apprenantes, mais les capacités financières, les horaires, ainsi que le rythme d'apprentissage de chacune sont pris en compte. D'autre part, pour contourner un obstacle majeur qui empêche souvent les femmes d'étudier, la garde des enfants, Voie F collabore avec une halte-garderie qui prend en charge les enfants des femmes fréquentant Voie F, à un coût raisonnable.

La collaboration avec Camarada

En mai 1998, Corinne Leuridan, coordinatrice de Voie F, et Carole Breukel, responsable de la formation au Centre de rencontre pour femmes réfugiées Camarada, collaboraient à la création d'un atelier d'initiation à l'informatique et de perfectionnement du français. Dans le cadre de ce projet, des femmes réfugiées vivant à Genève depuis quelques années se sont initiées à l'informatique à Voie F et parallèlement, elles ont suivi un cours de perfectionnement du français à Camarada. Au terme de cette double formation, les participantes ont réalisé un projet en groupe : la création d'un livre de cuisine qui sera bientôt diffusé par Camarada, et elles ont pris conscience de leur capacité à se former dans un nouveau domaine : l'informatique. Si elles le souhaitent, elles peuvent poursuivre individuellement cette formation en devenant usagère de la salle informatique de Voie F. Outre la formation élémentaire qu'elle offre, Voie F permet à des femmes de cultures parfois très différentes de tisser les liens d'un réseau de solidarité interethnique, et c'est là une de ses principales forces.

Voie F
l'espace de formation pour les femmes
Tél. 022 / 320 51 15
Courriel : voief@worldcom.ch

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTÉ DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT
de langue et littérature allemandes médiévales
au Département de langue et littérature allemandes

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures de cours et de séminaires hebdomadaires, recherches dans le domaine de la langue et de la littérature allemandes médiévales, direction de recherches.

TITRE EXIGÉ : doctorat ès lettres, ou titre jugé équivalent, publications, expérience de l'enseignement universitaire.

ENTRÉE EN FONCTION : 1er octobre 2000 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 7 avril 2000 au Décanat de la Faculté des lettres, 3, rue de Candolle, CH - 1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTÉ DES SCIENCES** ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ADJOINT
au Département d'informatique

CHARGE : Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures d'enseignement par semaine. Recherches dans le domaine du calcul intensif (modélisation et simulation de systèmes complexes) et du parallélisme. Capacités à participer à l'enseignement et à la recherche dans le domaine des méthodes informatiques appliquées à la bioinformatique.

TITRE EXIGÉ : doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement universitaire et de la direction de recherches dans les domaines mentionnés ci-dessus.

ENTRÉE EN FONCTION : 1er octobre 2000 ou date à convenir

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 mars 2000 (prolongation du délai d'une annonce parue précédemment) au Décanat de la Faculté des sciences, 30, quai Ernest-Ansermet, CH - 1211 Genève 4, Suisse, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

Sortir de l'ombre

ATD Quart Monde

Projet « Mon cœur est dans ce caillou » qui a réuni à Genève des enfants de tous milieux et toutes nationalités

Améliorer la situation des plus pauvres représente un travail urgent pour la société tout entière. Mais la justice économique n'est que l'aspect visible du problème. La personne pauvre doit arriver à retrouver l'estime de soi nécessaire pour pouvoir vivre positivement.

Odile Gordon-Lennox

Aider les plus démuni-e-s à se réinsérer dans la société est la base du travail que fait l'organisation ATD Quart Monde. Leur démarche pourrait s'illustrer par le slogan « du pain et des roses » de la marche des femmes québécoises de 1995 à l'origine de la marche mondiale de l'an 2000.

À Genève, l'équipe d'ATD Quart Monde poursuit un programme de partage des savoirs avec des enfants, en les initiant à la lecture, à la visite des bibliothèques de quartier, aux nouvelles technologies de communication et à l'expression artistique.

À l'échelon mondial, ATD Quart Monde a créé un réseau d'aide et de mise en confiance. Un de leurs projets s'est concrétisé en prenant la forme d'une exposition que l'on peut visiter à Genève en ce moment[1]. Des enfants de différents milieux sociaux ont chacun-e envoyé un petit caillou de son jardin, de sa mine, de la source sacrée du village ou même du cimetière où certain-e-s se réfugient pour dormir[2]. Avec le caillou était envoyé un message, important pour l'enfant. Ces petites pierres se sont retrouvées à Genève, au cœur de plusieurs sculptures. Les messages ont inspiré d'autres sculptures faites par des adultes avec l'aide d'enfants d'ici et de leurs parents. Les enfants ont été informés de la progression du projet et certain-e-s ont même pu venir inaugurer l'exposition.

Cette visibilité a fait sortir de l'ombre, ici et là-bas, tous ces enfants qui espèrent un monde meilleur.

1. Au siège du Haut Commissariat des Droits de l'Homme, Palais Wilson, Genève. Ouvert le mercredi de 14h à 17h et le jeudi de 14h à 19h. (Carte d'identité nécessaire). Ou encore, sur rendez-vous avec le bureau de Genève, tél. 022 / 344 41 15.
2. Un livre a rassemblé plusieurs des messages avec l'histoire de l'enfant qui l'a envoyé. « *Mon cœur est dans ce caillou* » par Noldi Christen, en français, allemand, italien et anglais. Disponible à ATD Quart Monde, 1733 Treyvaux.

UNIVERSITE DE LAUSANNE

La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne et les Hospices cantonaux mettent au concours le poste de

Professeur ordinaire, chef de la Division de Gastroentérologie et d'Hépatologie

Centre hospitalier universitaire vaudois

Les candidats doivent être en possession d'un titre de spécialiste FMH en gastroentérologie, ou d'un titre équivalent.

Une large expérience en clinique, en recherche et en enseignement pré- et postgradué est nécessaire.

La mise au concours est ouverte jusqu'au 15 mars 2000.

Les personnes intéressées peuvent obtenir un dossier de candidature et le cahier des charges de ce poste auprès du Professeur Bernard C. Rossier, Doyen de la Faculté de Médecine, rue du Bugnon 21, CH – 1005 Lausanne.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.